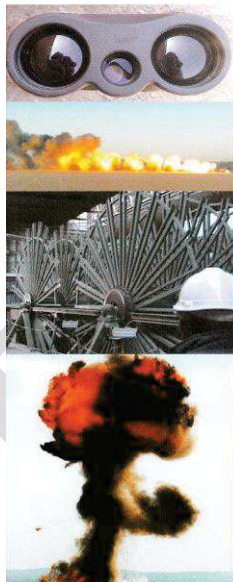


Pour une meilleure prévention

Institut de Formation pour la Prévention des Risques



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

Les Risques...
*"Sachons ensemble les maîtriser
pour mieux nous protéger"*

FORMATION EN SECURITE
PYROTECHNIQUE

INITIATION A LA SECURITE
PYROTECHNIQUE

(E-learning)



PRESENTATION GENERALE

Cette formation¹ s'adresse directement aux travailleurs, y compris temporaires, appelés à intervenir sur des sites pyrotechniques (ex : activités d'entretien, de maintenance des installations ou activités de transport internes, opérations de manutentions mécanisées, ...). Elle s'adresse aux salariés affectés ou non à des activités pyrotechniques.

Elle a pour objectifs de :

- sensibiliser le personnel aux principes de prévention et de sécurité particuliers des sites pyrotechniques,
- permettre aussi aux salariés non affectés aux activités pyrotechniques d'être initiés et sensibilisés aux risques pyrotechniques.

Cette formation initiale à la sécurité pyrotechnique répond aux exigences de l'article R4462-27 du Code du travail.

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectifs :

- ❖ de sensibiliser le personnel aux principes de prévention et de sécurité particuliers des sites pyrotechniques conformément au Chapitre II du titre VI du livre IV de la quatrième partie du Code du travail «[prévention du risque pyrotechnique](#)» ;
- ❖ d'acquérir les informations nécessaires aux bonnes pratiques et de maîtrise des risques pyrotechniques (formation initiale obligatoire) ;
- ❖ de fournir aux participants la formation initiale réglementaire qui est nécessaire à la compréhension des pratiques professionnelles dans le cadre du code du travail (formation initiale et continue),
- ❖ Accéder à un niveau d'habilitation pyrotechnique.

¹ Cette formation peut sur demande être organisée dans les locaux de l'entreprise (intra-entreprise)

PROGRAMME

1. Dispositions générales liées à la sécurité pyrotechnique,
2. Organisation du travail et prévention des risques professionnels,
3. Classification, danger et effets des substances explosives,
4. Réglementation professionnelle relative à la sécurité pyrotechnique :
 - Prescriptions des articles R. 4462-1 à R. 4462-36 du Code du travail,
 - Commentaire et explication de la consigne générale de sécurité du site
 - Contenu de la consigne et commentaires sur l'arrêté du 07/11/2013
 - Rappel des mesures de sécurité, notamment à prendre en cas d'évènement pyrotechnique.
5. Cas concrets, exercice d'application pratique en atelier, échanges participatifs,
6. Evaluation de la formation.

Nota : Des films vidéo seront présentés au cours de l'intervention pédagogique. Un questionnaire sous forme de Quiz collectif permettant de tester les connaissances spécifiques sera organisé en fin de journée.

ORGANISATION GENERALE (FOAD/E-Learning)

La formation d'une durée globale de 7 heures intègre le temps pour la lecture des documents et des cours, leur compréhension, la rédaction et les réponses à apporter aux cas concrets proposés et la validation des tests.

La plateforme de formation² permet :

- 1) d'organiser des parcours de formation en mettant à disposition des apprenants ressources et des activités d'apprentissages, mais également des outils de communication comme des tchats, des forums, des classes virtuelles ainsi que des outils d'organisation comme des plannings, des bibliothèques de dossiers, etc...
- 2) de gérer le suivi administratif et pédagogique du dispositif de formation : enregistrement et inscription des apprenants, traçabilité de leurs activités et des statistiques (temps de connexion, temps passé sur un module, résultats aux QCM et aux évaluations), réalisation du suivi et des évaluations par les formateurs et tuteurs, ...
- 3) de délivrer les attestations de réalisation des activités statistiques.
- 4) de délivrer un [document pédagogique](#) est remis à chaque stagiaire.

INTERVENANT(S)

Enseignements réalisés par des experts, ingénieurs et professionnels de la sécurité pyrotechnique et de la gestion des risques.

² La plateforme est accessible à partir d'un code d'accès (Login) et de l'adresse mail de l'apprenant (abonné).

INDICATIONS PEDAGOGIQUES

- Diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage³.
- Introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes⁴.
- Modes d'évaluation, notamment formatifs (autoévaluation, évaluation des prérequis, avec degrés de certitude, etc.), exploitant directement le concept de métacognition⁵ en proposant des feedbacks (automatiques ou différés, synthétiques ou complets, etc).
- Mode de formation ouvert, c'est-à-dire favorisant l'accessibilité à la formation.
- Flexibilité organisationnelle (dans le temps et dans l'espace "où je veux et quand je veux").
- Flexibilité cognitive et pédagogique (ce dont j'ai besoin, comme j'en ai besoin et quand j'en ai besoin).⁶
- Exploitation et développement d'interactions de qualité⁷.
- Diversification des modes d'évaluation et des compétences.⁸

VALIDATION DE LA FORMATION

Validation des connaissances : Un test de contrôle des connaissances sous diverses formes (auto-évaluation, rapports écrits, QCM ; QCR, Quizz, etc...⁹ est organisé à l'issue de chaque session de formation. Il permet de valider la formation.

Une *attestation de formation* valide la formation sous conditions d'avoir suivi l'intégralité des enseignements, participé aux différents exercices et validé le test sous forme de Quizz.

Cette attestation est obligatoirement intégrée dans le *dossier de sécurité* du site.

³ Par rapport aux cours traditionnels en présentiel, l'e-learning facilite la diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage.

⁴ L'e-learning facilite également l'introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes (pédagogies actives, participatives, métacognition, apprentissage par problèmes ou par le jeu, etc.).

⁵ La métacognition désigne l'activité de l'apprenant (élève) qui s'exerce à partir du moment où il n'est plus dans l'action mais dans une réflexion, verbalisée ou non, sur cette action.

⁶ Personnalisation, modularisation, just-in-time, polyvalence didactique, etc.).

⁷ L'e-learning exploite, à des fins pédagogiques, les interactions rendues possibles par l'Internet et les divers outils de communication et de collaboration (chat, forum, wiki, vidéoconférence, blog, portfolio, etc.).

⁸ L'e-learning facilite la diversification des modes d'évaluation (autoévaluation, évaluation des pré-requis, formative, sommative ou certificative, etc.), ainsi que l'introduction "d'innovations". Une des conséquences positive de cette facilitation est de favoriser l'approche formative et l'autoévaluation. L'e-learning permet d'entraîner tous les types de compétences, de simples à complexes (professionnelles, transversales, démultiplicatrices, etc.), des connaissances théoriques aux savoir-faire pratiques.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

La réglementation⁹ souligne que dans le cas où la formation s'effectue en tout ou partie à distance, le programme doit préciser :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. »

Le texte réglementaire¹⁰ relatif aux formations ouvertes ou à distance apporte des précisions sur les moyens qui doivent être décrits dans le programme, à savoir :

- les **compétences et qualifications** des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;
- les **modalités techniques** selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les **délais** dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

DEMARCHE QUALITE ET ENGAGEMENT

Consciente que la Qualité est un acteur essentiel du développement durable d'une entreprise, l'Institut de Formation pour la Prévention des Risques (IFPR) a entrepris dès son origine une démarche d'amélioration continue. Cette démarche lui a permis de fidéliser sa clientèle et de conquérir de nouveaux marchés.

Notre engagement et notre démarche qualité ont pour objectifs principaux :

- de satisfaire aux attentes de nos clients ;
- d'améliorer nos performances, et d'en assurer la constante amélioration ;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et légales.

Notre engagement qualité et environnement nécessite la forte implication de tous les collaborateurs, et s'articule autour des axes suivants :

- l'assurance d'un service de qualité et réactif construit sur une communication accrue ;
- une adaptation continue aux évolutions et aux exigences exprimées ;
- la maîtrise et la réduction autant que possible de l'impact sur l'environnement.

Un **feuilleton d'évaluation** sera renseigné par chaque participant à l'issue de l'intervention pédagogique.

⁹ Article L6353-1 du Code du travail.

¹⁰ Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

COÛT – RENSEIGNEMENT – DEVIS

Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé, s'adresser par mail à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>

IFPR